



Politiques du libre-accès dans les pays en voie de développement et en transition

Iryna Kuchma
eIFL.net
Rome, Italie

Traduction :

Cynthia Lisée
Bibliothécaire de référence, Bibliothèque des sciences de
l'Université du Québec à Montréal, Québec, Canada

Meeting: 142. Science and Technology Libraries

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 75TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
23-27 August 2009, Milan, Italy

<http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/index.htm>

Résumé :

Cette communication présente les stratégies et les meilleures pratiques de mise en œuvre de politiques du libre-accès dans les pays en voie de développement et en transition (Chine et Hong Kong, Lituanie, Nigéria, Russie, Afrique du Sud, Ukraine et Zimbabwe). Le nombre de politiques du libre-accès émanant de groupes ou centres de recherche, d'universités, d'organismes subventionnaires, de gouvernements, d'organisations nationales ou internationales ne cesse d'augmenter. Les bailleurs de fonds sont désormais curieux du libre-accès comme moyen de garantir que la recherche qu'ils financent atteigne le plus grand public possible et pour éviter le gaspillage de ressources publiques résultant du vieux système selon lequel les payeurs de taxes payent une première fois pour la recherche et une seconde fois pour accéder à ses résultats. Cette communication décrit un cadre légal pour des politiques institutionnelles du libre-accès et fournit des conseils sur les meilleurs choix en politique du libre-accès.

Introduction :

Bon après-midi et merci à la Section Bibliothèques de science et de technologie de l'IFLA pour cette occasion de partager des stratégies et des meilleures pratiques sur l'implantation de politiques du libre-accès dans les pays en voie de développement et en transition.

Je représente eIFL.net – Electronic Information For Libraries¹ – une organisation sans but lucratif qui encourage l'accès durable et le partage de connaissances en exerçant un leadership mondialisé auprès des bibliothèques pour améliorer le développement de la société et de l'économie dans les pays en voie

¹ Information électronique pour bibliothèques

de développement et en transition.

[image p.2 du PDF version anglais]

<http://www.ifla.org/files/hq/papers/ifla75/142-kuchma-en.pdf>

Les principales activités d'eIFL.net sont de négocier des abonnements abordables sur une base consorcielle multi-pays, de soutenir les consortia nationaux de bibliothèques et de maintenir à l'échelle mondiale le partage des connaissances ainsi que le renforcement des capacités du réseau sur des questions apparentées telles que le libre-accès, les droits de la propriété intellectuelle et les logiciels de bibliothèques à code source ouvert. Notre programme du libre-accès (eIFL-OA²) aide à rendre les résultats de la recherche des pays en voie de développement plus visibles et plus facilement accessibles localement et mondialement. Nous avons adopté le mouvement du libre-accès depuis ses tout débuts et nous continuons car nous croyons qu'il contribue à l'amélioration de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, qu'il accélère la production d'innovations ainsi que les développements économiques dans les pays. Pour atteindre ces buts, eIFL-OA favorise l'adoption de politiques du libre-accès et de mandats par les agences de financement de la recherche, les universités et les organismes de recherche, à l'intérieur des régions couvertes par eIFL et encourage les possibilités pour garantir la durabilité des dépôts ouverts (plus de 100 dépôts dans le réseau d'eIFL).

Alors que le libre-accès n'a été défini que sept ans auparavant, il est maintenant discuté par les gouvernements et les éditeurs et exigés par des organismes subventionnaires et des universités à travers le monde. Il y a des avantages économiques, sociaux et éducatifs considérables à rendre disponibles les résultats de la recherche sans barrières financières, légales ou techniques à l'accès³. Beaucoup reste encore à faire mais il est clair que le libre-accès a changé de façon permanente le terrain de jeu de la communication savante.

[image p.3 du PDF version anglais]

Politiques et mandats du libre-accès

Il y a un nombre de plus en plus élevé de politiques du libre-accès émanant de groupes ou centres de recherche, d'universités, d'organismes subventionnaires, de gouvernements, d'organisations nationales ou internationales. Les bailleurs de fonds commencent de plus en plus à exiger le libre-accès à la recherche qu'ils soutiennent. Selon le ROARMAP – Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies⁴ – il y a 81 mandats de libre-accès (35 mandats institutionnels, 10 mandats départementaux et 36 mandats de bailleurs de fonds)⁵. Le Wellcome Trust au Royaume-Uni a été le premier bailleur de fonds à exiger un libre-accès – depuis le 1^{er} octobre 2006, une condition de financement stipule qu'une copie de tout rapport de recherche original publié dans une revue arbitrée

2 eIFL Open Access Program

3 E.g. Economic Implications of Alternative Scholarly Publishing Models: Exploring the costs and benefits by John Houghton, Bruce Rasmussen and Peter Sheehan, Victoria University and Charles Oppenheim, Anne Morris, Claire Creaser, Helen Greenwood, Mark Summers and Adrian Gourlay, Loughborough University:
<http://www.jisc.ac.uk/publications/documents/economicpublishingmodelsfinalreport.aspx>

4 Registre des politiques d'archivage du dépôt de matériel en libre-accès

5 Tiré de <http://www.eprints.org/openaccess/policysignup/>

soit déposée dans PubMed Central.

Les gouvernements aussi commencent à s'intéresser au libre-accès dans un souci de garantir que la recherche qu'ils financent rejoigne le plus grand public possible de même que de reconnaître le gaspillage de ressources publiques résultant du vieux système selon lequel les payeurs de taxes payent une première fois pour la recherche et une seconde fois pour accéder à ses résultats. Par exemple, le U.S. National Institutes of Health (NIH), le plus grand organisme subventionnaire en recherche médicale aux États-Unis avec un budget annuel de \$28.9 milliards (US\$), a mis en application une politique exigeant que les récipiendaires de ses subventions rendent publiquement disponibles les articles résultant du financement du NIH douze mois après leur publication dans une revue arbitrée. Cette politique, adoptée par le Congrès américain et signée par le Président est entrée en vigueur en avril 2008.

En janvier 2008, le Conseil européen de la recherche (ERC⁶) a mis en œuvre une politique obligatoire d'accès public pour les chercheurs qu'il finance. La politique exige que toutes les publications arbitrées provenant d'un projet de recherche financé par l'ERC soient déposées au moment de la publication dans un dépôt de recherche approprié le cas échéant tel que PubMed Central, arXiv ou un dépôt institutionnel et que par la suite cette publication soit en libre-accès six mois après sa publication dans une revue arbitrée. En août 2008, la Commission européenne a lancé un projet pilote de libre-accès dans le contexte de son septième programme-cadre (FP7⁷). Avec ce projet, les récipiendaires de subventions de sept domaines (énergie, environnement, santé, parties des technologies de l'information et des communications, infrastructures de recherche, science dans la société et sciences humaines et sociales) seront obligés de déposer les articles de recherche arbitrés ou les manuscrits finaux résultant de projets FP7 dans des dépôts en ligne et consentir leurs meilleurs efforts pour garantir le libre-accès à ces articles au bout de soit six mois (santé, énergie, environnement, parties des technologies de l'information et des communications, infrastructures de recherche) ou douze mois (science dans la société et sciences humaines et sociales) après publication.

[image p.4 du PDF version anglais]

Associations universitaires : Afrique et Europe

Les associations universitaires soutiennent le libre-accès en présentant des recommandations à leurs membres. Par exemple, l'Association des universités européennes (European University Association), qui représente et soutient des institutions d'enseignement supérieur de 46 pays a fourni des recommandations générales pour le libre-accès (voir la figure ci-dessus) et a expressément énoncé que « University institutional policies should require that their researchers deposit (self-archive) their scientific publications in their institutional repository upon acceptance for publication. »⁸ La Southern African Regional University Association a publié un rapport, *Opening Access to Knowledge in Southern African Universities*⁹, qui offre une série de recommandations pour aborder en Afrique les défis de l'accès aux connaissances tels que des pratiques et des règlements de droit d'auteur restrictives, un manque d'accès aux technologies sur Internet et des paradigmes obsolètes pour la collecte et la

6 European Research Council

7 EU Seventh Framework Programme

8 http://www.eua.be/fileadmin/user_upload/files/Policy_Positions/Recommendations_Open_Access_adopted_by_the_EUA_Council_on_26th_of_March_2008_final.pdf

Traduction libre : Les politiques institutionnelles des universités devraient exiger que leurs chercheurs déposent (auto-archivent) leurs publications scientifiques dans leur dépôt institutionnel (ou archive) dès l'acceptation pour publication.

9 http://www.sarua.org/files/publications/OpeningAccess/Opening_Access_Knowledge_2008.pdf

diffusion de la connaissance, et ce tant au niveau politique qu'au niveau de la recherche et de sa diffusion (une « plateforme ouverte de connaissances » pour la région).

[image p.5 du PDF version anglais]
Université Harvard

Les politiques de libre-accès de la faculté des arts et des sciences de Harvard, l'école de droit de Harvard et la Kennedy School of Government de Harvard recommande un cadre légal pour les mandats de libre-accès : en se conformant à l'engagement de diffusion des fruits de sa recherche et de sa mission professorale aussi largement que possible, chaque membre du corps professoral est tenu de déposer une copie des articles de revues savantes dans un dépôt institutionnel et octroie automatiquement à l'Université une licence pour rendre ces articles ouvertement accessibles sur l'Internet. En termes légaux, la permission accordée par chaque membre du corps professoral est une licence mondiale, non exclusive, irrévocable et acquittée pour exercer tout droit d'auteur relatif à chacun de ses articles savants, sous quelque support que ce soit et à autoriser les autres à faire de même sous réserve de ne pas vendre les articles dans le but d'en tirer un profit.

[image p.6 du PDF version anglais]
Politique de libre-accès et pays en voie de développement et en transition

En se basant sur le *Report on a Strategic Approach to Research Publishing in South Africa* (2006), l'académie des sciences d'Afrique du Sud (Academy of Science of South Africa) a adopté un modèle de gestion OA pour ses revues. Le ministère chinois de la science et de la technologie a mandaté le libre-accès pour les données de la recherche et les universités de Hong Kong ont proposé une politique de libre-accès pour la recherche financée avec des fonds publics.

[image 1 p.7 du PDF version anglais]
Russie

Le premier mandat institutionnel de libre-accès dans les pays membres de l'eIFL a été présenté par l'Institut central d'économie et de mathématiques de l'Académie russe des sciences. Des initiatives similaires sont mises en œuvre dans le centre Vologda de coordination scientifique de l'Institut central d'économie et de mathématiques de l'Académie russe des sciences (Vologda scientific-coordination centre of the Central Economics and Mathematics Institute) et l'Institut Keldysh de mathématiques appliquées de l'Académie russe des sciences (Keldysh Institute of Applied Mathematics).

[image 2 p.7 du PDF version anglais]
Ukraine

Depuis janvier 2007, une loi d'Ukraine exige le libre-accès aux résultats des recherches financées avec le budget¹⁰ de l'État (et une législation similaire est discutée au parlement Lituanien). Le premier mandat institutionnel de libre-accès en Ukraine a été adopté par la Ternopil State Ivan Pul'uj Technical University.

[image p.8 du PDF version anglais]
Mandats OA sous examen

¹⁰ La loi d'Ukraine *Sur les principes de développement de la société de l'information en Ukraine en 2007-2015* à l'URL www.rada.gov.ua Traduction libre de *On the principles of Developing Information Society in Ukraine in 2007-2015*.

Des mandats de libre-accès sont sous examen à l'Université de Prétoria, Afrique du Sud, et à l'Université ouverte du Zimbabwe.

Pourquoi des mandats de libre-accès?

[image p.9 du PDF version anglais]

Pourquoi des mandats OA? (Merci Arthur Sale!)

L'expérience a montré qu'aussi forte que soit la persuasion, les dépôts volontaires excèdent rarement 20% du total des publications d'une université¹¹. Mais lorsque le dépôt devient une exigence de l'université et qu'un suivi est effectué, le taux de conformité peut atteindre 90% (School of Electronics & Computer Science de l'University of Southampton, UK) ou même 100% (University of Queensland, Australie).

À la question posée aux chercheurs « Si votre employeur ou votre bailleur de fonds exige que vous rendiez votre travail en libre-accès, comment répondriez-vous? » le résultat est que 81% des répondants disent qu'ils consentiraient à s'y conformer. Un autre 14% affirment qu'ils s'y conformeraient à contrecœur et 5% ne s'y conformeraient pas du tout¹².

Les chercheurs ne vont pas seulement bénéficier d'un plus grand auditoire et d'un facteur d'impact¹³ mais vont aussi voir l'auto-archivage comme partie intégrante de leurs tâches que l'université valorise. Il n'y aura pas de confusion avec la vanité de publier car déposer dans un dépôt n'est pas publier mais utiliser l'Internet pour rendre la recherche plus visible et accessible. Les universités auront un nouvel outil pour gérer leur image et leur impact et assumeront les responsabilités liées au droit d'auteur (voir la licence de l'Université de Harvard plus haut).

[image 1 p.10 du PDF version anglais]

Politique de libre-accès et bibliothèques

Le libre-accès a changé le profil des bibliothèques académiques et de recherche : elles sont devenues de plus en plus des partenaires en recherche, en préservation de données et en éducation, assurant que la qualité des ressources numériques soit maintenue et que les ressources soient partagées. Elles ont aussi développé des mesures avancées et améliorées – un ensemble d'indicateurs normalisés basés sur des mesures reliées au lecteur (plutôt que sur l'auteur). Encore plus demeure encore à être exploré.

11 Sale, AHJ (2009). *Academic Participation*. In: Gaining the momentum: Open Access and advancement of science and research, 14 May 2009, CSIR, Pretoria, South Africa. (Unpublished): <http://eprints.utas.edu.au/8693/>)

12 Key Perspectives Ltd (2005): Open Access self-archiving: an author study <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/10999/> and Arthur Sale (2006): Comparison of IR content policies in Australia: <http://eprints.utas.edu.au/264/>

13 The effect of open access and downloads ('hits') on citation impact: a bibliography of studies:

<http://opcit.eprints.org/oacitation-biblio.html>

[image 2 p.10 du PDF version anglais]

Les modèles d'implantation pour une politique de libre-accès

Peter Suber a suggéré des possibilités de politique de libre-accès pour les agences de financement et les universités¹⁴ et les recommandations les plus importantes sont les suivantes : si l'institution décide de demander et d'encourager le libre-accès plutôt que d'en faire un mandat, alors elle peut encourager la soumission des articles à une revue en libre-accès et encourager aussi leur dépôt dans un dépôt institutionnel. Mais si elle décide de recourir à un mandat institutionnel pour le libre-accès, alors elle devrait exiger le dépôt dans un dépôt en libre-accès et ne pas exiger la soumission des articles à une revue en libre-accès même si elle encourage cette soumission à une revue en libre-accès. L'institution devrait exiger le dépôt de la version finale du manuscrit arbitré de l'auteur et non la version publiée. Pour les éditeurs qui s'inquiètent de la circulation de multiples versions du texte arbitré, l'institution pourrait offrir la possibilité de remplacer dans le dépôt le manuscrit de l'auteur par la version publiée. Elle devrait exiger le dépôt des données obtenues par le projet de recherche financé (en médecine et en sciences sociales, où le renseignement personnel est une problématique, les données en libre-accès devraient être rendues anonymes). Un manuscrit arbitré d'un dépôt en libre-accès devrait inclure une citation et un lien vers la version publiée du manuscrit. L'université devrait aussi permettre le dépôt de prépublications, d'articles publiés précédemment, de communications à une conférence (présentation, texte, audio, vidéo), manuscrits de livre, métadonnées de livre (en particulier lorsque l'auteur ne peut pas ou ne veut pas déposer le plein texte) et le contenu de revues éditées ou publiées sur le campus. L'université elle-même devrait considérer d'autres catégories telles que des didacticiels ouverts, des documents administratifs et des projets de numérisation de la bibliothèque, de thèses et de mémoires. Pour la simplicité et le caractère exécutoire, il est préférable de suivre l'exemple de la plupart des agences de financement : appliquer la politique du libre-accès à la recherche que l'institution finance « en tout ou en partie ». Tout embargo est un compromis avec l'intérêt public. Plus le délai est court, mieux c'est (pas plus de six mois). Les notes privées et les documents non destinés à la publication, la recherche classifiée et les livres sous droits d'auteurs devraient être exemptés. Les découvertes brevetables devraient soit être exemptés ou être soumises à un embargo suffisamment long pour permettre au chercheur de demander un brevet.

[image p.11 du PDF version anglais]

On trouve ci-dessous la meilleure formulation pour une politique institutionnelle du libre-accès qui accommode les embargos des éditeurs.¹⁵

[image 1 p.12 du PDF version anglais]

Facteurs clés de succès des politiques du libre-accès

[image 2 p.12 du PDF version anglais]

[image 1 p.13 du PDF version anglais]

Vous pouvez en apprendre davantage en lisant SPARC / Science Commons White Paper Open Doors

14 Le SPARC Open Access Newsletter numéro #130 et le SPARC Open Access Newsletter numéro #127 par Peter Suber : <http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/02-02-09.htm> et <http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/11-02-08.htm>

15 http://www.openoasis.org/index.php?option=com_content&view=article&id=148&Itemid=340

and Open Minds: What faculty authors can do to ensure open access to their work through their institution (April 2008).¹⁶

Profitez de la semaine du libre-accès, qui se tient du 19 au 23 octobre 2009, pour faire connaître davantage le libre-accès, pour augmenter la sensibilisation à son sujet et pour introduire des politiques et des mandats de libre-accès dans vos institutions.

[image 2 p.13 du PDF version anglais]

Iryna Kuchma,

iryna.kuchma[@]eifl.net

¹⁶ http://www.arl.org/sparc/publications/opendoors_v1.shtml